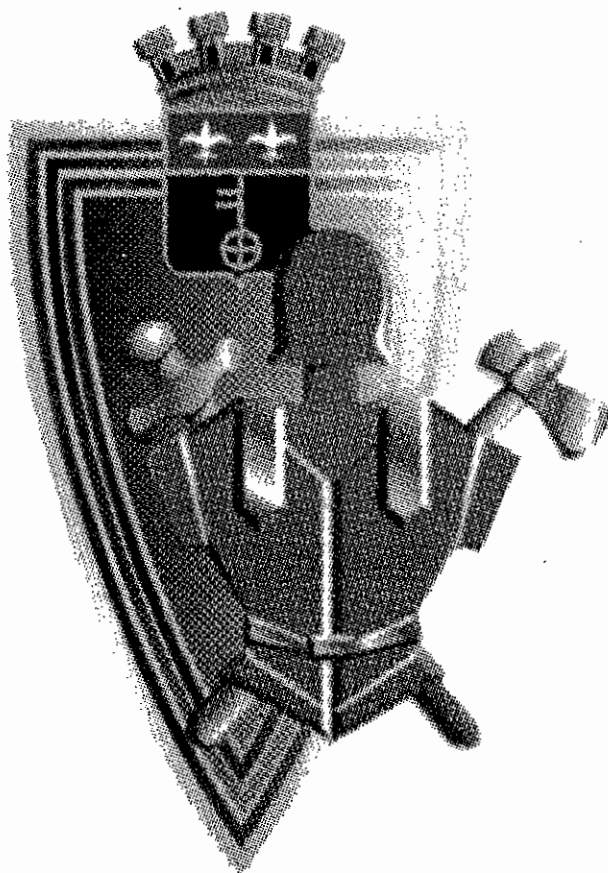


**l'École supérieure et d'application du génie**

**ESAG**

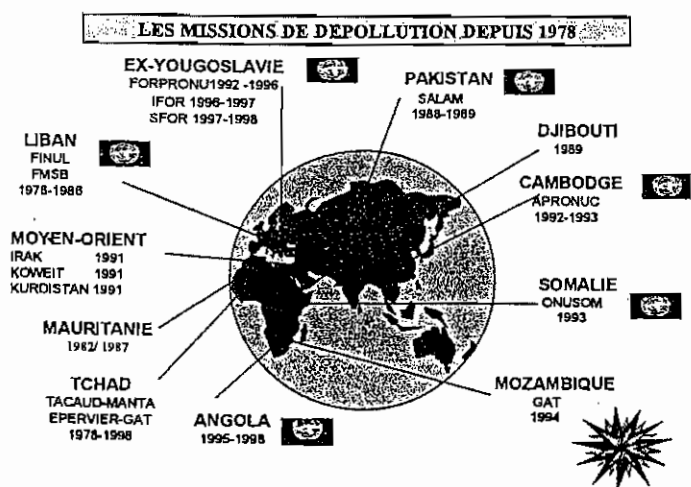
**LA QUALIFICATION MINEX**



## LA QUALIFICATION MINEX

### 1. LE GENIE : UNE EXPERIENCE EXCEPTIONNELLE DANS LE DEMINAGE ET LA DEPOLLUTION DU CHAMP DE BATAILLE.

Depuis 1978, le génie français participe à des opérations extérieures dans des pays fortement touchés par le problème des mines et de la pollution du champ de bataille. Du Liban à la Bosnie, les sapeurs français ont été confrontés en permanence à cette délicate mission qu'est le déminage. Depuis une vingtaine d'années, ils se sont perfectionnés dans une douzaine de pays, différents par leur géographie et leur climatologie. Leur expérience reconnue sur le plan international leur a permis de participer à la formation de démineurs autochtones dans la plupart des pays où ils sont intervenus.



En 1992, l'EMAT décide d'accroître les capacités de contre-minage de l'armée de Terre et crée ainsi les qualifications MINEX. L'Ecole d'Application du Génie, devenue depuis Ecole Supérieure et d'Application du Génie, reçoit le mandat pour organiser la formation des cadres du génie dans ce domaine. Plus tard, l'Ecole sera chargée de collecter le rensei-

gnement concernant les mines terrestres, les sous-munitions, les artifices et les matériels de démolition.

### 2. LA MISSION INFORMATION.

Depuis 1993, l'ESAG est chargée de développer une banque de données sur les mines terrestres, les sous-munitions, les artifices et les matériels de démolition. L'École a un protocole d'accord avec la Direction du Renseignement Militaire concernant ces familles de munitions.

La banque de données possède deux types d'informations :

- des renseignements techniques sur les caractéristiques des munitions qui peuvent recevoir une large diffusion ;
- des informations protégées concernant les procédures de neutralisation. Ces informations ne peuvent être diffusées qu'aux personnels possédant les compétences techniques pour pouvoir les traiter.

La banque de données est constituée de deux versions :

- une version bureau permettant aux cadres du centre MINEX d'actualiser la banque de données ;
- une version terrain pouvant être chargée sur un portable à la demande des unités.

A court terme, dans un souci d'améliorer la diffusion du renseignement, la banque de données sera sur un support CD-ROM.

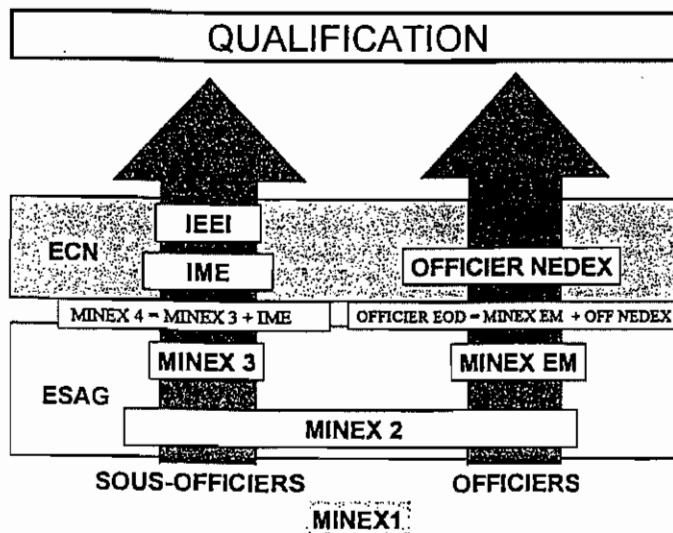
### 3. LA QUALIFICATION MINEX.

#### 3.1. Textes réglementaires :

- Instruction n°2286/DEF/EMAT/BPO/EMP/65 du 20 mai 1996.

- Note technique relative à la mise en place des cellules EOD au sein des régiments du génie.

### 3.2. Les différents niveaux de qualification.



#### • LA SENSIBILISATION AU DANGER DES MINES :

- Instruction faite aux cadres et aux militaires du rang de l'interarmes, principalement dans les camps de cohésion avant un départ en OPEX.
- Instruction des cadres du Génie n'étant pas issus de la filière combat du Génie.

#### • LE NIVEAU MINEX 1 :

- Formation de base du démineur.
- Cette formation peut se dérouler sur une semaine. Elle se limite aux techniques élémentaires du déminage : détection, balisage, marquage et conduites à tenir en zone minée.

#### • LE NIVEAU MINEX 2 :

- Formation délivrée exclusivement à l'ESAG aux futurs chefs de groupe «combat du Génie» et chefs de section (DA et BSTAT 04 et 06). Depuis 1996, le stage CT1 PAT intègre la qualification MINEX 2 dans son cursus.
- La qualification MINEX 2, faisant partie du cursus de formation des sous-officiers et des Lieutenants, n'apparaît pas au calendrier des stages.
- Le cadre qualifié MINEX 2 est apte à intervenir en vue de la destruction ou de la neutralisation des munitions étudiées des familles :
  - mines terrestres ;

- sous-munitions (seulement destruction) ;
- artifices ;
- matériels de démolition.

Le stage MINEX 2 pour les sous-officiers possède un volume horaire de 48 heures (1 semaine et demie). La formation des chefs de groupe et des chefs de section est pour l'instant pratiquement identique. Dans un avenir proche, les stagiaires du BSTAT seront déjà titulaires du MINEX 2. Ils confirmeront leur qualification avec un programme d'un niveau supérieur (reconnaissance et organisation de chantier).

Les lieutenants de la Division d'Application effectuent un stage de chef de section MINEX. Techniquement, ils ont une compétence MINEX 2 et peuvent donc intervenir sur des munitions de leur niveau. Les lieutenants sont formés en tant que futurs chefs de section et futurs commandants d'unité, ayant des MINEX 3 sous leurs ordres.

La formation des MINEX 2 continue en régime sous la responsabilité de l'officier EOD. La liste des munitions étudiées n'est donc pas figée à la liste initiale délivrée par l'ESAG.

#### • LE NIVEAU MINEX 3 :

- La qualification MINEX 3 s'adresse aux sous-officiers BSTAT titulaires du MINEX 2 et volontaires pour suivre cette spécialité. A l'issue d'un stage de 6 semaines, ils sont aptes à intervenir en vue de la destruction ou de la neutralisation des mines terrestres, sous-munitions, artifices et matériels de démolition.
- Ils sont aptes à intervenir en vue de la destruction des autres types de munitions répertoriées. Une munition répertoriée se dit d'une munition pour laquelle il existe une documentation qui précise ses caractéristiques et les moyens réglementaires d'intervention. Toutefois, la formation délivrée à l'ESAG ne leur permet de traiter les missiles et les bombes qui seront du ressort des MINEX 4.
- En cas de nécessité opérationnelle et sur ordre, ils peuvent réaliser des destructions de munitions non répertoriées.

#### • LE NIVEAU MINEX 4 :

- Cette qualification s'adresse aux sous-officiers titulaires du MINEX 3, volontaires et jugés aptes pour ce niveau.
- Ces sous-officiers suivent la formation IME (Intervention sur les Munitions et Explosifs) pendant sept semaines à l'EC NEDEX, alors que ce stage dure normalement dix semaines.
- Les sous-officiers MINEX 3 intègrent le stage IME à la fin de la troisième semaine et passent un test sur les mines et les sous-munitions. Ce test est aussi effectué par les personnels des autres armées qui suivent le stage IME depuis son début. Les programmes du MINEX 3 et du stage IME concernant ces deux familles de munitions sont identiques. Toutefois, une période transitoire permet aux sous-officiers qui ont suivi leur formation initiale MINEX 3 avant septembre 1997 d'effectuer les dix semaines du stage IME.
- Cette qualification s'adresse aussi aux sous-officiers NEDEX qualifiés IME, volontaires. Ils effectuent un stage de régularisation MINEX 3 de deux semaines à l'ESAG 1 MINEX axée sur l'organisation d'une mission de dépollution.
- Le MINEX 4 est apte à détruire des munitions non répertoriées et à neutraliser des munitions répertoriées étudiées ou non.

#### • LE NIVEAU OFFICIER EOD :

- Cette qualification d'une durée de 4 semaines est répartie à parts égales entre :
  - l'ESAG (2 semaines) répertoriée comme MINEX Etat-Major ;
  - L'EC NEDEX (2 semaines) répertoriée comme officier NEDEX.
- Cette formation s'adresse :
  - Aux officiers supérieurs ou capitaines TCT diplômés de l'école d'Etat-Major ou ayant l'expérience de rédacteur en BOI ;
  - Aux officiers titulaires de la qualification NEDEX (IME/IEEI).
- Elle a pour but de donner l'ensemble des connaissances pour :
  - Conseiller le commandement dans l'emploi des EOD ;
  - Organiser et conduire un ou des chantiers(s) de dépollution ;
  - Gérer les spécialistes.



## 4. LA STRUCTURE EOD.

### 4.1. Création de la structure EOD (Élément Opérationnel de Déminage-Dépollution).

En 1996, l'inspection du Génie décide de regrouper les formations MINEX et NEDEX qui sont complémentaires. L'appellation EOD est donnée à cette nouvelle structure. Le sigle «EOD» (Explosive Ordnance Disposal) peut se traduire en français «enlèvement des explosifs et munitions». Le terme connu à un niveau international a été francisé pour devenir Élément Opérationnel de Déminage-Dépollution.

La structure EOD regroupe tous les personnels qualifiés MINEX 3, MINEX 4, MINEX EM et NEDEX placés sous la responsabilité d'un officier EOD.

Cette structure doit être apte à assumer toutes les missions paix, crise ou guerre qui lui seront confiées.

Le GRIN (groupe d'intervention NEDEX) appartient à cette structure EOD.

## 4.2. Organisation de la structure EOD.

### 4.2.1. L'inspection technique EOD.

Rattachée à l'inspecteur du génie, elle a pour objet de s'assurer du respect des doctrines d'emploi, de l'évolution de la réglementation et des structures, du contrôle des personnels et des équipements. Elle remplacera l'inspection NEDEX en élargissant ses compétences aux MINEX.

### 4.2.2. Les organismes de formation.

ESAG / MINEX.

EC NEDEX VILLACOUBLAY.

### 4.2.3. Les EOD régimentaires.

#### ■ Une cellule commandement EOD (1-1-1) :

- Un officier EOD ;
- un sous-officier NEDEX (chef du GRIN) ;
- un MDR.

#### Cette cellule a pour mission de :

- suivre les cadres MINEX et NEDEX (recyclage, stages...) ;
- organiser et contrôler l'instruction des spécialistes MINEX/NEDEX ;
- proposer l'attribution des licences opérationnelles au chef de corps ;
- planifier l'information et la sensibilisation des autres personnels (régiment ou extérieurs) ;
- gérer l'ensemble des matériels EOD et en suivre le maintien en condition ;
- assurer par l'intermédiaire du GRIN la permanence territoriale NEDEX ;
- définir et répartir les moyens EOD (personnel et matériel) pour les opérations extérieures ;

- garantir le respect des procédures d'emploi et de mise en oeuvre EOD ;
- établir des liaisons avec les organismes extérieurs compétents en matière d'EOD ;
- mettre à jour, diffuser le renseignement.

#### ■ Les cadres en double qualification :

Ces officiers (MINEX EM) et ces sous-officiers MINEX 3, 4 ou NEDEX sont sous les ordres techniques de la cellule EOD.

Ils ont l'obligation de participer aux séances d'instruction planifiées pour conserver leur licence opérationnelle (pour les sous-officiers).

#### ■ Les moyens d'intervention :

- les matériels communs à toutes les unités du génie (lots de mise en oeuvre explo, sondage, balisage, marquage...) ;
- les moyens spécifiques d'intervention EOD (lots complémentaires d'intervention MINEX en cours d'étude, lots pour les missions IME et IEEI) ;
- matériels de transport et de stockage (véhicule d'intervention affecté prioritairement à la mission territoriale, un conteneur transportable GOLAN permettant de stocker jusqu'à 10 kg d'explosif).

#### ■ Les locaux particuliers.

Ils doivent permettre :

- le stationnement du véhicule d'intervention NEDEX ;
- le stockage et l'entretien des matériels ;
- l'instruction de tous les personnels.

## 5. BILAN DES BESOINS.

QUALIFICATION	BESOINS GLOBAUX	ESTIMATION DES BESOINS ANNUELS		OBSERVATIONS
		FORMATION	RECYCLAGE	
MINEX 3	130	32	36 (1)	(1) Les Minex 4 suivront le recyclage MINEX3
CAMARI	160	20 (2)	18/20	(2) Pour tenir compte des besoins extérieurs à la qualification.
IME (MINEX 4 + NEDEX)	160	14 / 18	30 / 35	
NEDEX (IEEI)	120	12 / 14	20 / 35	
NEDEX chimique	100	12 / 16	20 / 25	
MINEX ETAT-MAJOR	30	8 / 10	8 / 10	
OFFICIER NEDEX	44	9 / 10		

## 6. SUIVI DE LA QUALIFICATION ET DE L'INSTRUCTION.

### 6.1. Licence opérationnelle.

Une licence opérationnelle est attribuée aux sous-officiers titulaires de la qualification MINEX 3, IME et/ou IEEI.

Ces licences regroupées dans un livret sont initialement attribuées par le premier centre de formation puis renouvelées annuellement par le chef de corps sur proposition de l'officier EOD du régiment.

La licence atteste que le sous-officier a suivi régulièrement les séances d'instruction spécifiques de son niveau et qu'il est donc apte à intervenir.

Le renouvellement de la licence opérationnelle suite à l'interruption de l'instruction spécifique pendant «1 à 3 ans» est laissé à l'initiative de l'officier EOD après un contrôle d'aptitude.

Au-delà de 3 ans d'interruption, la qualification est perdue et l'attribution de la licence ne pourra être faite qu'après avoir suivi un stage de recyclage.

### 6.2. Instruction spécifique.

Cette instruction planifiée et organisée par la cellule EOD du régiment n'intéresse que les cadres qualifiés MINEX 3, 4, EM, NEDEX. Elle comprend deux volets :

- des séances d'instruction au corps soit au minimum :
  - MINEX 3 : 5 jours par an ;
  - MINEX 4 : 6 jours par an ;
  - NEDEX : 2 jours par mois ou 1/2 journée hebdomadaire.
- des exercices de synthèse à l'occasion des manoeuvres.

Le centre MINEX en liaison avec l'EC et la DRM est chargé de définir les objectifs annuels (à priori en septembre) pour tenir compte de l'évolution des risques et de la spécificité des OPEX en cours ou prévisibles.

### 6.3. Les recyclages.

#### 6.3.1. Périodicités :

Tout cadre possédant une qualification MINEX ou NEDEX et titulaire d'une licence opérationnelle est astreint à suivre un stage de recyclage de son niveau tous les 5 ans, sauf perte de la licence opérationnelle ou dérogation accordée par l'inspecteur EOD sur proposition du corps. La périodicité est de 9 ans pour la qualification CAMARI.

#### 6.3.2. Lieu et durée des recyclages.

	Lieu	Durée
MINEX 3	ESAG	2 semaines
CAMARI	ARCUEIL	1 semaine
MINEX 4	EC NEDEX	4 semaines
MINEX EM	ESAG	1 semaine
NEDEX IEEI	EC NEDEX	2 semaines